



Comité de Quartier Sainte-Croix

Compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2021

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

Emmanuelle GRACIA : Éluée référente

Marie SAYERSE : Éluée référente

Marie-Lyse BISTUÉ : Adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Zaz ROSNET : Correspondante du quartier

Pierre BOUVIER-MULLER : Correspondant du quartier

Adresses mails : e-gracia@oloron-ste-marie.fr
m-sayerse@oloron-ste-marie.fr
ml-bistue@oloron-ste-marie.fr
zaz.rosnet@lilo.org
pierre@bouvier-muller.fr

1) Présentation :

Marie-Lyse BISTUÉ introduit ce comité de quartier en rappelant que ce sont les habitantes et habitants qui choisissent la fréquence, les dates et l'ordre du jour des réunions en coordination avec les élus référents et correspondants du quartier.

La présence des services aux côtés des élus et correspondants sera aussi précieuse en fonction de l'ordre du jour proposé par les habitants. Par exemple, une personne des services techniques était présente à la dernière réunion du comité Notre-Dame le 8 novembre dernier.

En fonction des problématiques et des sujets à aborder, un directeur et/ou un technicien pourra suivre les réunions des comités de quartiers.

Les élus référents et correspondants effectuent également des visites en appui des réunions, accompagnés du responsable du secteur, des directeurs techniques et de toutes les personnes qui pourraient avoir des éléments à partager.

Marion SAN MARTIN est l'interlocutrice référente à la Mairie. C'est à elle qu'il faut transmettre les comptes-rendus des réunions, la date et l'ordre du jour des prochaines réunions. Les dates des réunions seront communiquées par la presse, sur les réseaux sociaux et le site de la Ville.

Bien que le site de la Ville soit en train d'être repensé, il existe déjà une page sur laquelle sont publiés les comptes-rendus des réunions des comités.

Le Centre Social La Haüt sera toujours le lieu d'accueil des réunions du comité de quartier Sainte-Croix.

Ce lieu est présenté par Ginette, co-présidente du Centre Social. Elle n'habite pas le quartier mais s'y rend tous les jours.

La Haüt est une association qui coordonne et anime le Centre Social ainsi que l'Espace de Vie Sociale à Notre-Dame.

Beaucoup d'habitants de Sainte-Croix ne connaissent pas forcément le fonctionnement du Centre Social et nous avons besoin de contributrices et contributeurs pour y organiser des activités. C'est d'ailleurs la mission du Centre Social : accompagner les citoyennes et citoyens qui ont des projets. La crise sanitaire a mis en sommeil les activités, les clubs. Il s'agit de relancer toutes ces activités. Au sujet du local, il y a eu beaucoup de travaux de rénovation (aménagement d'une terrasse, rénovation complète de la salle). La buvette de quartier qui se trouve dans le centre ressemble désormais à quelque chose.

Un tour de table est proposé afin que chacun puisse se présenter et dire quelques mots.

L'assemblée est composée d'une trentaine de participantes et participants, à parité. La grande majorité sont des retraités et on note une forte mobilisation des habitants de la rue d'Aspe et de la rue Labarraque.

2) Questions / Réponses :

Point 1 : Jardin Public

La buvette restauration du Jardin Public brille par son absence.

Réponse apportée lors de la réunion : La gérance a changé. Ils se sont également fait cambrioler. Mais ils sont bien présents aujourd'hui.

Point 2 : Place Saint-Pierre

a) La place n'est pas propre. Elle a été nettoyée la semaine dernière car une visite avec les élus était prévue, mais cela faisait des mois qu'elle n'avait pas été nettoyée (informations corroborées par plusieurs personnes).

Réponse : La balayeuse passe les jeudis. Durant la période des feuilles, la Place et ses abords sont nettoyés tous les 15 jours, soit le jeudi, soit le vendredi.

b) Présence de véhicules qui restent stationnés des mois autour de la place.

Réponse apportée lors de la réunion : Selon la loi, il est interdit de laisser son véhicule stationné plus de sept jours consécutifs au même endroit. Cette règle est soumise à la flexibilité des départs en vacances. Néanmoins, la mairie a une convention avec la fourrière. Les élus invitent donc les citoyens à signaler ces véhicules à la mairie. Une équipe viendra marquer les pneus. Si aucun mouvement n'est constaté après sept jours, une lettre est envoyée au propriétaire avant enlèvement. Deux véhicules ont été enlevés récemment sur cette place.

c) Les déjections canines sont nombreuses sur la place. C'est d'ailleurs un sujet qui a été abordé lors de la visite de quartier. Quelles sont les possibilités pour empêcher les déjections ? Changer le revêtement ? Est-il possible de mettre en place des barrières aux entrées de la place Saint Pierre ?

Réponse : Il n'est pas possible de mettre en place des barrières aux entrées de la place (problème accessibilité). Or, à partir du 1^{er} janvier 2022, la Police Municipale verbalise tous les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leur canidé. Une campagne d'information a eu lieu ainsi que la distribution de distributeurs individuels de sacs de ramassage.

Point 3 : Rue d'Aspe

a) Le parking qui vient d'être construit à la rue d'Aspe est utilisé pour faire des vidanges. Des voitures stationnent pendant des semaines.

Réponse : L'entretien de son véhicule sur la voie publique est interdit par arrêté municipal. La Police Municipale ne peut intervenir qu'en flagrant délit. Il faut donc qu'elle en soit informée dès que l'on en est témoin. Des véhicules sont régulièrement marqués dans ce parking, obligeant les propriétaires à les déplacer.

b) La circulation de la rue est très problématique : des camions et des bus circulent. La vitesse de certains véhicules est excessive. Les trottoirs sont embouteillés par les trottinettes et les scooters. Pour certains, il est difficile de sortir de chez eux.

Réponse : Les travaux d'aménagement de la rue ont été planifiés par la municipalité pour 2025. Une concertation avec les habitants sera organisée afin de définir les choix de circulation et aménagements.

c) À quel point est-il envisageable de supprimer l'éclairage de la rue la nuit ?

Réponse apportée lors de la réunion : Il n'est pas possible de le supprimer. Les agents du SICTOM en ont besoin pour le ramassage des ordures.

Est-il donc possible d'installer des détecteurs de mouvement ?

Réponse : La municipalité adapte le dispositif de détection partout en ville. Toutefois, compte tenu du coût d'investissement (changement des luminaires), cela prendra quelques années.

Point 4 : Bitète

a) Le pourtour du terrain de sport de Bitète sert de toilettes pour les enfants. Cette infraction est-elle pénalisable au même titre que les animaux ?

La réponse sera apportée lors de la réunion du 16 février.

b) Serait-il envisageable d'installer des tables de pique-nique à Bitète ?

Réponse : Cette proposition a été retenue par les services techniques de la ville qui implanteront des tables et poubelles.

c) Serait-il envisageable de créer une aire de jeux à Bitète ? Plusieurs personnes soutiennent cette proposition.

Réponse apportée lors de la réunion : Les élus suggèrent de déposer ce projet au budget participatif comme l'ont fait les autres quartiers.

Point 5 : Rue Palou / Rue Labarraque

Depuis quelques temps, la Ville refait les trottoirs avec du goudron. La dernière étape consiste à déposer 1 centimètre de gravier. La rénovation de la rue Palou/Labarraque est très appréciée par les habitants, mais les graviers dans une rue en pente font des dégâts.

Réponse apportée lors de la réunion : Ces rues vont faire l'objet de travaux de rénovation des réseaux (AEP/GRDF) et les réfections réalisées sont provisoires.

Point 6 : Rue Labarraque

Le problème des transports scolaires est signalé. Il y a jusqu'à 5 autocars qui se garent les uns derrière les autres, bouchent la rue et rendent inefficace le parking construit en bas.

La municipalité peut-elle saisir la Région de manière à ce que véritablement on se penche sur le problème ?

Réponse : En cours de traitement.

Point 7 : Rues de l'Union, Labarraque et d'Aspe

La vitesse des véhicules est excessive dans tout le quartier, mais plus particulièrement dans ces rues.

Réponse apportée lors de la réunion : Des campagnes de sensibilisation avec les radars sont effectuées sur ces rues.

Point 8 : Bellevue

a) Il n'y a ni eau, ni poubelle à l'ancien cimetière.

Réponse : Les travaux sont prévus en juin 2022.

b) Peut-on avoir des affichettes à Bellevue pour que les chiens ne se baladent pas tout seul ?

Réponse apportée lors de la réunion : Une grande campagne de communication a été faite à ce sujet sur les abribus, dans les zones d'herbe. Depuis le 1^{er} janvier 2022, une amende de 178 euros est mise si un propriétaire de chien ne ramasse pas les déjections de son chien.

c) Est-il possible de retirer les poutres qui sont autour des platanes sur la promenade Bellevue ?

Réponse : Il n'y a pas de poutres autour des platanes de la promenade Bellevue.

d) Les lumières du sol sont cassées.

Réponse : En phase d'étude – sera proposé au budget.

Point 9 : Église

a) Quel est le statut de l'esplanade devant l'église Sainte-Croix ?

Réponse : Il s'agit du parvis de l'église. En aucun cas d'un parking. Un projet de réaménagement devra être proposé à l'Architecte des Bâtiments de France.

b) Un point d'inquiétude est remonté sur l'avenir des deux maisons à colombages devant l'église. Serait-il envisageable pour la mairie de les préempter et les restaurer ?

Réponse : Il n'y a pas de projet particulier de la Commune à cet endroit. La Commune honore dans un premier temps les engagements financiers immobiliers qu'elle a contractualisés par ailleurs (Remazeilles, terrain Gilbert, ..).

Point 10 : Rue Balaitous

Une habitante de la rue s'est plainte de l'installation d'un local à poubelles contre le mur de sa maison (local d'une résidence privée). Elle se plaint du peu de considération de la part des services techniques de cette installation.

Réponse apportée lors de la réunion : Cette installation se situe dans le domaine privé et respecte les réglementations en cours.

Point 11 : Concerne tout le quartier

a) Est-il normal que des personnes bénévoles ramassent des déchets ? Est-ce que ce n'est pas inciter au dépôt sauvage ?

Réponse : Les services techniques travaillent en collaboration avec l'association « Oloron à pinces » qui ramasse les déchets. Par ailleurs, une réflexion va être lancée avec le SICTOM au sujet des dépôts sauvages.

b) L'augmentation de la taxe foncière est une catastrophe. La suppression de la taxe d'habitation ne nous apporte aucun bénéfice.

Réponse : Augmenter les impôts n'est jamais une décision facile. C'est toujours trop et jamais le moment. Nous avons du faire face à une perte sèche de 750 000 euros ; 500 000 euros de produits exceptionnels (certificats d'économie d'énergie qui ne seront pas renouvelés) et 250 000 euros de la taxe transport devenue compétence CCHB. Nous devons faire face comme toutes les communes au désengagement de l'État année après année (notre ville va perdre en 10 ans plus de 1 million d'euros). Le taux communal de la taxe foncière est à Oloron le plus bas et le reste même après l'augmentation de l'an passé.

Augmentation que de nombreuses villes ont du mettre en application. Cela nous permet de continuer à offrir le même service public, à maintenir les subventions aux associations, à faire face

aux surprises comme la reconstruction de la salle Palas, les travaux de la rue Louis Barthou et mettre en action notre programme.

c) De nombreux points sont soulevés quant à la gestion des déchets, des poubelles et des containers ;

« On nous a enlevé un grand container car beaucoup déposait leurs poubelles devant. Du jour au lendemain, tout le monde avait ses poubelles devant la porte. Dans la rue Labarraque, si vous ne rentrez pas votre container, on vous le supprime. Il est très compliqué pour moi de manier mon container. Certains préfèrent ne pas avoir de container et sortir la poubelle au dernier moment. »

Réponse apportée lors de la réunion : Sami BOURI, adjoint au Maire présent à la réunion, fera valoir cette problématique auprès du SICTOM. Une réflexion plus complète est à mener sur la récolte des ordures, en particulier rue Labarraque et à Sainte-Croix où les maisons ne sont pas du tout adaptées.

Point 12 : Plan de circulation

Un temps est pris pour partager des remarques quant au plan de circulation. Les rues sont empruntées dans tous les sens, ce qui est très dangereux pour les vélos.

Une dame (qui ne pratique pas le vélo) trouve que le chemin des Ourtigous est très pratique. Une élue souligne que la remarque inverse a été faite à la réunion du comité Notre-Dame.

Réponse apportée lors de la réunion : Il conviendra de travailler avec les habitants de tout le quartier ainsi que les établissements scolaires pour définir ensemble des sens de circulations et valider les propositions.

La mairie s'est saisie de ce sujet qui prendra du temps, car on ne décrète pas si vite une rue en sens unique. Il y a des pré-requis (effectuer des comptages, mesurer pour mieux comprendre et anticiper). C'est d'ailleurs un sujet qui a été porté pendant la campagne et que l'on met en œuvre : inverser les priorités :

1 : les PMR

2 : les piétons

3 : les cyclistes

4 : les moyens de locomotion collectif (navette)

5 : les voitures

Information : le code de la route stipule qu'un espace d'un mètre au minimum est requis pour dépasser un cycliste.

Point 13 : Composteurs collectifs

Un petit groupe d'usagers souhaite mettre en place un composteur collectif avec l'aval du SICTOM, de la Communauté de Communes, des citoyens motivés, d'un référent et le soutien d'un maître composteur. Il manque juste l'aval de la mairie pour les emplacements.

Réponse apportée lors de la réunion : Il semble qu'il y a eu un quiproquo dans les invitations puisque les élus et le collectif de citoyens ont été convoqués à une date qui a été annulée. Sami BOURI s'engage à ce que les bacs soient mis à disposition et qu'on se retrouve ensemble à Bitète bientôt, tant que les deux pré-requis sont respectés, à savoir :

- la désignation d'un ou plusieurs référents de site résidant dans la copropriété

- contacter le syndicat de copropriété concerné afin d'obtenir de leur part une demande formelle d'installation d'un site de compostage sur la copropriété ou en limite de propriété selon des plans précisément fournis.

Point 14 : Comité de quartier

Une remarque est faite sur l'assemblée qui compose notre comité de quartier (plutôt des personnes âgées). Comment impliquer les plus jeunes, les collégiens ? Comment impliquer également les personnes qui viennent travailler dans le quartier et qui participent à sa vie ?

Réponse apportée lors de la réunion : Sami BOURI partagera notre invitation au conseil municipal des jeunes, en vue de l'organisation éventuelle d'un temps commun. Il indique que le conseil municipal des jeunes est composé de 17 individus (dont 16 femmes), pour 24 places, ce qui révèle aussi un intérêt peu marqué des jeunes.

Point 15 : Remazeilles

Une question est posée sur Remazeilles. Une invitation a été reçue de la commission jeunesse pour un temps avec les élus qui n'a pas été tenu. Une demande de contact a été formulée à l'égard de Madame Natacha CRAMPÉ, Cheffe de projet Petites Villes de Demain, et des élus de quartiers sans réponse.

L'absence de communication plus régulière de la mairie à ce sujet est regrettable. Nous avons besoin de plus de transparence et de documentation sur ces sujets pour pouvoir participer au mieux.

Réponse apportée lors de la réunion : Depuis janvier 2021, un groupe de travail a été mis en place à partir du pôle jeunesse qui réunit l'ensemble des professionnels et des jeunes une fois toutes les 6 semaines. Le thème du groupe de travail : être jeune et habiter Oloron. Ce groupe de travail, composé d'une douzaine de jeunes gens, qui à l'aide d'une sociologue travaillent à faire part de leurs besoins, leurs désirs personnels. La friche Remazeilles est au cœur de ses échanges.

Le collectif « encore » est venu le 8 septembre 2021 et a invité un certain nombre d'habitants pour recueillir leurs avis, leurs besoins. Aujourd'hui, l'intention est de construire un espace très modulaire, qui s'adapte au temps et aux envies des citoyennes et citoyens.

Un cabinet accompagne la mairie à partir du mois de décembre 2021 pour travailler sur le sujet et réunir les différents groupes sociaux économiques. On organisera une réunion avec les producteurs locaux, les artisans et les jeunes pour comprendre ce qu'ils attendent. La communication se fera par voie de presse.

Information : le bâtiment Remazeilles appartient encore à l'EPFL, qui réserve les bâtiments quand la Ville n'est pas en capacité de les acheter.

3) Informations :

Les commerçants de la rue Louis Barthou ont été reçus récemment. Les travaux sont arrêtés du 3 décembre au 24 janvier pour les fêtes et les soldes.

Prochaine réunion du Comité de Quartier : mercredi 16 février 2022 à 19h30 au Centre Social La Häüt